

est qu'il faut en tout premier lieu résoudre, est de savoir si le terrain du défendeur est enclavé.

" Qu'est-ce que l'enclave? L'enclave est l'état d'un fonds de terre qui n'a aucune issue sur la voie publique et dont l'issue est tellement difficile que le refus du droit de passage rendrait presque impossible l'exploitation de ce fonds.

" Dans le cas d'enclave, le propriétaire peut contraindre son voisin, sous certaines conditions, à lui fournir ce passage, lequel au dire de Pardessus, No. 218, est fondé sur des motifs d'utilité publique, mais est moins une servitude légale qu'un accommodement nécessaire entre voisins.

" Cette servitude de passage est une servitude discontinue puisqu'il est nécessaire d'un fait actuel de l'homme pour être exercée.

" La propriété du défendeur est-elle enclavée? Si l'enclave existe, à quelle époque remonte-t-elle? L'enclave n'existait pas à venir au 30 novembre 1909, car jusqu'alors les lots possédés par le défendeur et par le demandeur ne constituaient qu'un même fonds appartenant au même propriétaire, James Bailey avec accès direct sur la voie publique.

" A la date du trouble dont se plaint le demandeur, la propriété du défendeur était-elle enclavée?

" Il est en preuve que l'étang "Spoonor Pond" joignant au sud-est le terrain du défendeur, empêchait toute issue de ce côté sur la voie publique. Le défendeur aurait bien pu s'adresser à Hodge ou à Charles Wintle pour obtenir un droit de passage mais l'enclave résultant du morcellement du fonds originaire, comme nous allons le voir, c'est ce fonds originaire qui doit fournir la sortie. Le passage d'ailleurs doit généralement dit le Code, 541 C.C., être pris du côté où le trajet est le plus court. Il n'est donc que juste